

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 juillet 2024

Date de convocation :
28 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage :
28 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Absents : 04

Pouvoirs : 04

Votants : 23

Secrétaire de séance :
André CHAUVIN

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Fabrice HUMEAU a donné pouvoir à Anthony CIVET, Nathalie LE ROUX a donné pouvoir à Emmanuel HAMON, Anne-Marie JANVIER a donné pouvoir à Valérie FOUCHER, Fabienne LEMONNIER a donné pouvoir à Marie-Ange MARGUERITE.

Absent excusé : /

Absents : Emily CHATELLIER, Noëlle DELAHAIE, Maryvonne OGER, Claire QUINTON.

Stanislas SALMON arrivé à 20h14

PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES

RAPPORTEUR : OLIVIER TRICOT

Délibération 2024-ASEJ-05-04

Il est proposé au conseil municipal de mettre à jour la participation financière des communes de résidence pour l'inscription d'élèves dans les écoles publiques de l'Huisserie.

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.212-4, L.212-5, L.212-8, R.212-21, R.212-22 et R.212-23,

Considérant qu'en application des articles L.212-8, R.212-21 et R.212-22 du code de l'éducation, les inscriptions d'élèves non Huissériens dans les écoles publiques de l'Huisserie ne sont acceptées que dans des cas de dérogation expressément prévus par l'article R.212-21 précité, ou lorsque le Maire de la commune de résidence a fait part de son accord préalable,

Considérant qu'il convient d'actualiser le montant de la participation financière des communes de résidence aux frais de scolarité des élèves fréquentant les écoles publiques Huissériennes, à partir de l'année scolaire 2023/2024,

Qu'il convient de se référer au calcul effectué pour l'année 2023,

Qu'ainsi il est proposé **407 € pour un élève en élémentaire** et **1 338 € pour un élève en maternelle**, ce compris les élèves en classe ULIS,

Que ces montants resteront en vigueur tant qu'une évolution significative des coûts de fonctionnement ne nécessitera pas une réévaluation,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26 juin 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** cette proposition.
- ▶ **DIT** que ces recettes seront imputées au chapitre 74 du budget principal, article 7474.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 08 juillet 2024

Le maire,
Jean-Pierre THIOT

